

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

**MAIRIE**  
de  
**Saint-Laurent-L'Abbaye**

### **Nombre de Conseillers :**

En exercice : **11**  
Présents : **09**  
Votants : **10**

## **DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 12 mai 2016**

**Date d'affichage : 12 mai 2016**

### **SÉANCE DU 19 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille seize, le dix-neuf mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

**Pouvoirs** : Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN

**Absents** : Olivier CHIFFRAY

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.  
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2016 :**

Le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2016, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- ***Contrat Territorial « Vrille – Nohain - Mazou »***

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Il expose ce qui suit :**

#### ***Présentation de la démarche de contrat territorial « Vrille – Nohain – Mazou » :***

\*\*\*\*\*

Le Pays Bourgogne Nivernaise s'est engagé dans une démarche de gestion globale de ses cours d'eau via un projet de Contrat Territorial sur les affluents de la Loire en Bourgogne Nivernaise (Vrille – Nohain – Mazou).

Un contrat territorial de rivières est la formalisation de la volonté des acteurs d'un territoire de développer et promouvoir des opérations visant à préserver et améliorer la ressource en eau et les milieux aquatiques. C'est un **programme d'actions sur 5 ans** qui engage les maîtres d'ouvrage à conduire les actions prévues, et des financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Bourgogne Franche-Comté) à apporter des financements pour l'atteinte des résultats visés.

Le territoire du projet concerne 63 communes et 6 Communautés de Communes. Il réunit les bassins versants de 6 cours d'eau structurants : la Vrille, les Frossards, le Saint-Loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelon, ainsi que les petits affluents de la Loire en rive droite.

Après une phase de diagnostic, le contrat territorial de rivières Vrille – Nohain – Mazou est aujourd'hui en cours de finalisation : le Pays Bourgogne Nivernaise construit le programme d'actions en consultant les acteurs du

territoire (via les groupes de travail, des réunions complémentaires, et le dépouillement des questionnaires transmis par mail). Cette concertation devrait permettre de déposer un dossier de candidature en juin 2016 et d'officialiser ce contrat par une signature au deuxième semestre 2016 / 1<sup>er</sup> semestre 2017.

### **Présentation du programme d'action :**

\*\*\*\*\*

Le programme d'actions regroupe des mesures triées par volets thématiques :

#### **VOLET A : Améliorer et préserver la qualité de l'eau**

Actions visant à réduire les pollutions diffuses et ponctuelles, qu'elles proviennent de la profession agricole ou non : pesticides et nitrates, assainissement collectif, ... Les projets ayant pour objectif la préservation de la qualité de l'eau des captages sont prioritaires (exemple : réalisation d'une étude du Bassin d'Alimentation du Captage des captages des Girarmes, sous maîtrise d'ouvrage du SIAEP des Girarmes).

#### **Remarques sur l'engagement des collectivités territoriales dans la démarche ZéroPhyto :**

Les communes avec une population importante (+ de 700 hab) seront invitées à réaliser leur plan de désherbage dans les 5 ans du contrat. Plusieurs options peuvent être envisagées :

- Prestation de service (FREDON) : compter entre 3000 € et 4 000 € environ pour le plan de désherbage (60% de subventions Agence de l'Eau)
- Embauche d'un stagiaire par la Communauté de Communes pour réaliser l'ensemble des plans de désherbage (60% de subventions Agence de l'Eau)
- Réalisation en interne : le Pays Bourgoigne Nivernaise peut intervenir en appui technique.

Actions	Coût estimatif	Subventions possibles
<b>VOLET A</b>		
<b>A1 – Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole</b>		
Réalisation d'une étude des pressions environnementales et agricoles sur l'ensemble du bassin et de diagnostics territoriaux de pressions agricoles sur les secteurs sensibles à enjeu environnementaux	<b>50 000 €</b>	<b>80% AELB</b>
Accompagnement des acteurs agricoles dans la réduction de l'utilisation des pesticides : sensibilisation et formations à l'utilisation de matériel de désherbage alternatif	<b>10 000 €</b>	<b>60% AELB</b>
<b>A2 – Réduire les pollutions diffuses d'origine non agricole</b>		
<b>Appui aux communes pour s'engager dans la démarche ZéroPhyto :</b>		
- Formation et sensibilisation des élus et techniciens aux techniques de désherbage alternatives	<b>13 000 €</b>	<b>60% AELB</b>
- Aide à la réalisation de plans de désherbage pour les communes de – de 500 hab		

#### **Participation des communes de la CdC Loire et Vignoble :**

COMMUNE	Linéaire (en km)	Population (hab)	Participations
SAINT-LAURENT-L'ABBAYE	0,4	231	950€

#### **Tableau récapitulatif des coûts (sur 5 ans)**

COMMUNE	Participations actions transversales
SAINT-LAURENT-L'ABBAYE	950€

*A l'heure actuelle, nous ne savons pas si ce dossier sera repris par la future Communauté de Communes dans le cadre de la compétence GEMAPI (entretien et aménagement des cours d'eau).*

## 6/2016 : PROPOSITION DE PROJET D'ACCORD DE PRINCIPE POUR INSCRIPTION DANS LE CONTRAT TERRITORIAL « VRILLE-NOHAIN-MAZOU » :

- *Considérant* que dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et l'application des orientations du SDAGE Loire-Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants des affluents de la Loire en Bourgogne nivernaise (la Vrille, les Frossards, le Saint-Loup, le Nohain, le Mardelon, etc.) a été identifié comme présentant des enjeux qualitatifs (pollutions diffuses), quantitatifs (risque d'inondation) et fonctionnels (milieux aquatiques) ;
- *Considérant* que les milieux naturels sont partiellement altérés et les ressources en eau utilisables pour les activités économiques et la consommation humaine sont menacées ;
- *Considérant* que plusieurs rencontres, à l'initiative de l'Etat, avec les élus locaux, les gestionnaires locaux et tout autre utilisateur de ces ressources en eau, ont permis de mesurer les enjeux socio-économique pour ce territoire et la nécessité de poursuivre une démarche de Contrat Territorial ;
- *Considérant* que les bassins versant concernés se situent en grande partie sur le territoire du Pays Bourgogne Nivernaise ;
- *Vu* le programme d'actions prévisionnel du Contrat Territorial Vrille-Nohain-Mazou ;

Il est proposé :

- **de reconnaître** le Pays Bourgogne Nivernaise comme étant la structure porteuse du Contrat Territorial « Vrille-Nohain-Mazou »
- **de nommer** Monsieur le Maire ou son représentant au comité de pilotage, présidé par le Pays Bourgogne Nivernaise, dont le rôle est de conduire le programme d'actions, de se réunir, au moins une fois par an, d'examiner les bilans annuels et évaluer les résultats obtenus, de valider les actions de l'année à venir
- **de contribuer** activement à la démarche en se déclarant maître d'ouvrage potentiel sur le périmètre communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité les propositions.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 26 mai 2016

## **7/2016 : PROJET EOLIEN :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Comme prévu et souhaité par les élus lors de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2016, une réunion regroupant les élus des communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain, (plus un représentant de la Communauté de Communes Loire & Vignoble) a eu lieu le mercredi 27 avril 2016 à Saint-Laurent-L'Abbaye, en présence de 3 représentants de la Société RES et de NIEVRE ENERGIES (M. Florian GABORIAUD).

En fonction des éléments recueillis lors de cette réunion, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'intégrer Nièvre Energies dans le projet Eolien « Vents de Loire » afin d'avoir un ancrage local, en entrant dans le capital de la SEM (Société d'Economie Mixte) Nièvre Energies déjà constituée.

Monsieur Patrice MORLAT ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, (4 abstentions, 2 contre, 3 pour) : de ne pas retenir cette proposition, certains élus estimant ne pas avoir toutes les informations nécessaires pour statuer sur cette affaire.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 31 mai 2016

## 8/2016 : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE :

\*\*\*\*\*

### DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 10/2015 en date du 15 septembre 2015 concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap).

Il présente aux membres du Conseil différents devis pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie des entreprises suivantes : Entreprise CORNETTE, Entreprise FERREIRA.

Afin de financer ces dépenses, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention Parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'accepter** ce projet de travaux d'accessibilité Mairie
2. de confier ces travaux à l'entreprise FERREIRA de Cosne-sur-Loire (7 367.00 € H.T. soit 8 840.40 € T.T.C.)
3. **de prévoir** des dépenses imprévues, à concurrence de 10% du montant de la dépense
4. **de solliciter** la subvention Parlementaire auprès de Mme Martine Carrillon-Couvreur, députée de la Nièvre pour un montant de 3 500.00 €
5. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire
6. **de prévoir** le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux</b>	:	<b>8 103.00 € H.T. soit</b>	<b>9 723.60 € T.T.C.</b>
Subvention Parlementaire 43%	:	3 500.00 €	3 500.00 €
Autofinancement	:	4 603.00 € H.T. soit	6 223.60 € T.T.C.
<b>Total financement</b>	:	<b>8 103.00 € H.T. soit</b>	<b>9 723.60 € T.T.C.</b>

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 26 mai 2016

## 9/2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opportunité se présente pour acquérir un micro tracteur modèle « débroussailleuse à roue ».

En conséquence, il est nécessaire d'ajuster l'inscription suivante : sur le compte Investissement Dépenses 2182 – Opération 121 intitulé « achat micro tracteur » pour un montant de 700 €.

Cette délibération se présente de la façon suivante :

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 26 mai 2016

## TRAVAUX AGENCE POSTALE COMMUNALE :

\*\*\*\*\*

Les travaux auront lieu du 13 juin 2016 au 31 juillet 2016. Un accord d'installation provisoire de l'agence postale dans les locaux de la mairie est demandée auprès du groupe « La Poste » pendant la durée des travaux afin de satisfaire au mieux la clientèle.

## QUESTIONS DIVERSES :

\*\*\*\*\*

- **100<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre 14/18 :**

Une cérémonie aura lieu à Pouilly-sur-Loire le dimanche 29 mai 2016 à 10h50 à laquelle les membres du Conseil Municipal et la population sont chaleureusement invités.

- **Les piles s'empilent :**

Cette opération de collecte se termine. Les piles doivent être **impérativement** déposées en déchetterie. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'opération (source d'aide financière pour notre école).

- **Départ de notre enseignante :**

Magali a obtenu sa mutation pour le Cher. Un pot de départ sera organisé, pour la remercier.

- **Rythmes scolaires NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :**

Du petit matériel a été acquis pour un coût de 500 € T.T.C., ainsi que l'achat de 4 patinettes aux normes, modèle approuvé par notre enseignante et Claudine.

- **Ordures ménagères :**

Grâce aux bons réflexes en matière de tri sélectif, le coût de la collecte a baissé. Une baisse de la taxe des Ordures Ménagères a été votée lors du dernier Conseil Communautaire en date du 4 avril 2016.



Aux dépôts sauvages près des conteneurs, qui sont encore trop nombreux.

- **Course Cycliste Tour Nivernais Morvan :**

Le jeudi 16 juin 2016, passage de la caravane à 15h11 et passage de la course à 15h41.

L'organisation et la sécurité seront assurées par les gestionnaires de la course. Il y aura lieu de prévoir 4 personnes de la commune pour assurer la priorité aux intersections.

- **Messe à Saint-Laurent-L'Abbaye :**

Elle sera célébrée le 6 août 2016 à 18h00 à la Chapelle.

- **Fête Nationale du 14 juillet :**

Comme chaque année un repas sera organisé le mercredi 13 juillet 2016 au soir sous chapiteau.

Une retraite aux flambeaux aura lieu dans les rues du village. Des informations seront fournies à chacun fin juin. Nous prévoyons des plateaux repas à commander à la boucherie St Pierre de la Charité sur Loire.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 25.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Pour Gustave BIENFAIT :  
Patrick BONIN

Patrick BONIN :

Michèle CHARVET :

Jean-Pierre LEGUAY :

Manichanh MANFREDI :

Stéphanie PLATEAUX :